

Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 10 février 1874

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 5 p. (331r, 332r, 333v, 334r, 335r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 10 février 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47590>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 février 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Émile qu'il ne faut pas accepter les propositions comme celle de monsieur Berlinguet et qu'il fait respecter les règles communes à tous les marchands. Il lui annonce qu'il a répondu à Amédée Moret sur l'affaire avec la maison Jouin et Cie. Il autorise à livrer dès maintenant aux clients les marchandises constituant la remise de fin d'année, dans la mesure où beaucoup de marchandises se trouvent actuellement dans les magasins. Sur une réponse à Vison. Sur un changement dans les heures de repas et de travail : obtenir l'assentiment des ateliers. Sur l'éclairage de la ville de Guise par Chenest. Sur le conseil donné aux voyageurs d'annoncer de fortes baisses, attribué à Delaruelle. Godin approuve l'augmentation des appointements de Dequenne à 300 F par mois et l'augmentation de 25 F par mois des appointements de Lesne ; il suggère à Émile d'annoncer à Lesne qu'un autre que lui doit prendre la place d'Alfred Denisart en qualité de chef de la comptabilité. Sur le tarif. Godin souhaite qu'Émile dise à Denisart qu'il s'occupera lui-même de la répartition concernant le personnel ; il demande que le compte de Denisart lui soit soumis en détail afin de savoir s'il est possible de lui faire cadeau d'un album avant son départ ; il demande à Émile s'il s'est entendu avec Denisart au sujet de ses jalousies. Dans le post-scriptum, Godin demande à Émile quel est le prix de location des logements de Denisart, de Grebel et de Pernin ; il indique que le logement de Denisart est demandé par plusieurs personnes et qu'il compte l'attribuer au plus offrant.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Familistère](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Habitations](#)

Personnes citées

- [Berlinguet \[monsieur\]](#)
- [Chenest \[monsieur\]](#)
- [Delaruelle \[monsieur\]](#)
- [Denisart, Alfred](#)
- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Jouin \(A.\) et Cie](#)
- [Lesne \[monsieur\]](#)
- [Moret, Amédée \(1839-1891\)](#)
- [Pernin, Antoine](#)
- [Vison \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 10 février 74

Mon cher Emilie,

Vous ne pourrez éviter dans la vie de discuter des propositions comme celles de M.
Berlinguet ; il nous faut rester dans le respect des conditions que nous faisons pour tout le monde ; sauf à ajouter 1 ou 2 % à la rente de fin d'amée, si on nous fait des propositions qui méritent d'être prises en considération.

En dehors de cela, il faut répondre au commerçant que, faisant les affaires de bonne foi, on a le regret de ne pouvoir accepter leurs propositions.

J'ai répondu à l'ouïe concer-

nant l'affaire Jourin, comme
nous avons beaucoup de
marchandises en magasin,
j'en vois pas l'inconvénient
sérieux à livrer dès maintenant
les marchandises qui
doivent composer la révision
que je serais obligé de leur
faire en Janvier prochain.
Il y aura lieu du reste de
bien tenir compte de tous
les frais de cette expédition
et de me réun laisser en retard
sur le principal de la facture.

- La réponse faite à Mison
me paraît convenable.
- Les changements que tu proposé
dans les heures de repos et de
travail ne doivent être faits
qu'après avoir obtenu
l'assentiment des ateliers.
- Tu ne m'as pas répondue
aux questions que je t'ai

prosés concernant le gaz.
Comment dit-on que le
chêne, éclairera la ville, si
quelle l'établissement de la
patente ? et le poêle est-il
éclairé par notre gaz en
même temps que la maison
Warren ? c'est ce que je ne sai
pas encore.

6. — Tu me m'as pas dit non plus
pourquoi les voyageurs ont fait
des réflexions sur le conseil
qu'on leur donnait de faire
espérer une forte baisse ?
Je tiens à savoir si c'est
de M. Delaruelle que vient
telle cette idée.

7. — J' trouve bien que tu fasses
les appoinements de M.
De queine à 400 francs par mois
on peut accorder à M. Léon
une augmentation de 15 francs
par mois ; je pourrai lui
écrire à ce sujet si tu le trouves
à propos, mais tu pourras
t'informer de cette augmentation
comme tu penseras lui dire qu'en

autre chef de comptabilité
soit prévoir la place du
M. Denisart. Si tu lui fais
cette communication je t'en
beaucoup à ce que tu remarques
ce qui il te répondra pour me
le dire.

9 — Je devais avoir suffisamment
répondu concernant le tarif
et l'engage à relire ma lettre.

10 — Dis à M Denisart que la
répartition concernant le
personnel sera faite par
moi, et qu'il n'y a pas à se
occuper. Quant à ce qui est de
son compte je voudrais qu'il
me soit soumis en détail pour
lui répondre, et je consent à
lui faire cadeau d'un album
au moment de son départ.

11 — Es-tu entouré avec lui au
ujet de ses jalousies ?
N'oublie au commencement des
questions de cette lettre

Bien à toi

Godin

12 — P. S.

Je voudrais que tu me dises quel est le prix du logement
~~que~~ du logement de M.
 Denisart;

de celui de M. Grézel,
 et de celui occupé par M.
 Perrin;

Comme le logement de M.
 Denisart m'est demandé par
 plusieurs personnes, et que je
 vais avoir probablement à louer
 le chef de comptabilité, je ne
 vois d'autre moyen pour ne
 pas faire de malentendu que de
 donner le logement de M. Perrin
 à celle que tu offriras le prix
 le plus élevé.

C'est pour quoi je t'en ai
 demandé cette question, à être
 renseigné.